



CATALOGUE DE FORMATIONS

Édition 2022

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

*La certification qualité a été délivrée au
titre des catégories d'actions suivantes :*

- Actions de Formation
- Bilans de Compétences

Contenus pédagogiques

Bilans de compétences :

Définir son projet professionnel.....2

Création d'entreprise

Transformer une idée en projet viable6

Qualité de Vie au Travail

Gagner en efficacité et en productivité en adoptant
une gestion raisonnée des risques psychosociaux7

Gestion du Stress

Appréhender et comprendre le stress pour s'en affranchir8

Gestion du temps

Maîtriser son temps pour gagner en Efficacité9

Confiance en soi

Développer la confiance en soi en milieu professionnel pour mieux s'affirmer.....10

Communication interpersonnelle

Maîtriser vos émotions pour améliorer votre communication
& être mieux entendu.....11

Cohésion d'équipe

Gérer la bonne entente de l'équipe pour plus de performances12

Conduite de réunions

Optimiser les réunions pour en maximiser l'efficacité13

Charte Qualité.....14

Code de déontologie.....17

Conditions générales de vente.....18

Bilans de Compétences

Le bilan de compétences est une démarche personnelle qui vous permet de faire le point sur votre parcours professionnel, sur vos compétences, vos intérêts et vos motivations afin de définir un projet professionnel. Celui-ci peut prendre la forme d'un projet de formation, de création d'entreprise, ou d'un projet de mobilité externe ou interne.

Différentes formules sont proposées afin de guider le bénéficiaire dans le choix de l'accompagnement qui lui sera nécessaire, mais sont dans tous les cas adaptées dans un besoin de co-construction avec le bénéficiaire. Il est en effet acteur de sa vie professionnelle, de ses choix, et par extension de son accompagnement.

La formule « Agile » permet de rentrer rapidement dans le vif du sujet, et sous-entend que vous ayez déjà une idée de ce que vous souhaitez faire, mais que vous ne parvenez pas à mettre en œuvre vos projets. Son objectif est de travailler particulièrement la mise en avant de vos compétences, pour booster votre employabilité. Vous y apprendrez à utiliser les bons leviers, à frapper aux bonnes portes pour trouver votre place professionnelle. Sa durée peut se moduler selon vos besoins.

La formule « Complet » est un bilan de compétences global, adapté à celui qui ne sait pas encore vers quelle voie se tourner. Son point de départ est généralement une forme de dissonance entre vos aspirations les plus profondes et ce que vous faites concrètement. Ce bilan comprendra une analyse complète de votre parcours professionnel et personnel, puis une analyse de personnalité d'où ressortiront des hypothèses de métier. Il vous appartiendra d'aller creuser chacun de ces pistes par le biais de recherches et interviews, afin de valider votre nouveau projet professionnel. Vous dresserez ensuite un plan d'actions précis pour y parvenir, au cours d'entretiens de suivi vous guidant dans vos recherches.

La formule « Je prépare ma retraite » s'adresse tout spécialement aux dernières années d'une carrière professionnelle. L'enjeu est d'aborder sa nouvelle partie de vie avec enthousiasme, énergie, envie et plaisir. Les enjeux ne seront pas les mêmes, il est donc indispensable d'utiliser cette énergie à bon escient avec un réel projet de vie. Ce bilan de fin de carrière s'attachera particulièrement aux possibilités offertes aux seniors, qu'ils aient soit d'enjeux salariaux ou entrepreneuriaux. Forts de compétences acquises lors de toute une vie professionnelle, il est temps d'inventer et de préparer la suite !

Rôle et responsabilités :

Mon rôle est de partager mes connaissances et de vous faire bénéficier de mon expertise afin de vous aider à trouver les solutions qui vous conviennent, et non de décider ou d'agir à votre place. La réussite du bilan de compétences repose sur votre engagement dans ce processus et votre souhait d'évoluer dans votre vie professionnelle.

Contenu :

Il est détaillé dans les pages suivantes, selon le type d'accompagnement qui vous est nécessaire. Il sera adapté en co-construction avec le bénéficiaire.

Engagement :

Cet accompagnement se fait dans l'intérêt de la personne accompagnée (ne jamais lui nuire).

Application des règles de l'accompagnement professionnel, à savoir entre autres : bienveillance, confidentialité et absence de jugement.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- Actions de Formation
- Bilans de Compétences



Bilan de Compétences Complet

Le Bilan de Compétences le plus complet, pour avancer sereinement vers ses propres objectifs.

3 phases pour avancer sur son projet personnel, en mettant en lumière ses forces et ses atouts. Et en regardant avec lucidité et bienveillance ses points à améliorer

Phase préliminaire : Accueil et Information

- Information sur les étapes, le processus et la démarche du Bilan de Compétences
- Établissement du rapport collaboratif
- Vérification du volontariat de la démarche
- Accueil et personnalisation de la demande

Phase d'Investigation sur les modules suivants

- **Module 1 : Mon Parcours Professionnel** : Savoir & Savoir – faire ; Parcours professionnel antérieur ; Compétences acquises
- **Module 2 : Mon Parcours Personnel** : Savoir- être ; Aptitudes personnelles ; Qualités ; Personnalité
- **Module 3 : Collecte d'informations** : Conditions de travail souhaitées & refusées ; Centres d'intérêt ; Interviews
- **Module 4 : Interviews & Enquêtes** : Entretiens de suivi
- **Module 5 : Cibles professionnelles** : Envies ; Contraintes ; Refus ; Expression du projet
- **Module 6 : Analyse du marché** : Compatibilité du CV ; Lettre de motivation ; Réseaux

Phase de Conclusion : Résultats & mise en œuvre

- Exploitation des informations collectées dans le(s) module(s)
- Recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet professionnel et éventuellement du projet de formation
- Définition des étapes de mise en œuvre du projet
- Présentation du document de synthèse

Code formation :	BC24
Méthodologie :	tests – réflexions – échanges
Pré-requis :	Pas de niveau spécifique exigé
Participants :	accompagnement individuel
Durée :	24 heures
Tarif :	1 850€



Bilan de Compétences Agile

Opérationnel, précis, adapté : le Bilan de Compétences est modulaire avec Up'nCO

3 phases pour avancer sur son projet personnel, en mettant en lumière ses forces et ses atouts. Et en regardant avec lucidité et bienveillance ses points à améliorer

Phase préliminaire : Accueil et Information

- Information sur les étapes, le processus et la démarche du Bilan de Compétences
- Établissement du rapport collaboratif
- Vérification du volontariat de la démarche
- Accueil de la demande

Phase d'Investigation sur les modules suivants

- **Module 1 : Collecte d'informations** : Analyse du parcours professionnel et analyse des acquis en rapport avec un projet professionnel
- **Module 2 : Collecte d'informations** : Conditions de travail souhaitées & refusées ; Centres d'intérêt ; Interviews
- **Module 3 : Cibles professionnelles** : Envies ; Contraintes ; Refus
- **Module 4 : Analyse du marché** : Compatibilité du CV ; Lettre de motivation ; Réseaux

Phase de Conclusion : Résultats & mise en œuvre

- Exploitation des informations collectées dans le(s) module(s)
- Recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet professionnel et éventuellement du projet de formation
- Définition des étapes de mise en œuvre du projet
- Présentation du document de synthèse

Code formation :	BC12
Méthodologie :	tests – réflexions – échanges
Pré-requis :	Pas de niveau spécifique exigé
Participants :	accompagnement individuel
Durée :	12 heures
Tarif :	960 €



Bilan de Compétences « Je prépare ma retraite »

Le Bilan de Compétences le plus complet, pour avancer sereinement vers ses propres objectifs.

3 phases pour avancer sur son projet personnel, en mettant en lumière ses forces et ses atouts. Et en regardant avec lucidité et bienveillance ses points à améliorer

Phase préliminaire : Accueil et Information

- Information sur les étapes, le processus et la démarche du Bilan de Compétences
- Établissement du rapport collaboratif
- Vérification du volontariat de la démarche
- Accueil et personnalisation de la demande

Phase d'Investigation sur les modules suivants

- **Module 1 : Mon Parcours Professionnel** : Savoir & Savoir – faire ; Parcours professionnel antérieur ; Compétences acquises
- **Module 2 : Mon Parcours Personnel** : Savoir- être ; Aptitudes personnelles ; Qualités ; Personnalité
- **Module 3 : Collecte d'informations** : Conditions souhaitées & refusées ; Centres d'intérêt ; Interviews
- **Module 4 : Interviews & Enquêtes** : Entretiens de suivi
- **Module 5 : Cibles** : Envies ; Contraintes ; Refus ; Expression du projet
- **Module 6 : Analyse du marché** : Secteur professionnel en fin de carrière ; Entrepreneurat ; Bénévolat et engagements associatifs

Phase de Conclusion : Résultats & mise en œuvre

- Exploitation des informations collectées dans le(s) module(s)
- Recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet professionnel et éventuellement du projet de formation
- Définition des étapes de mise en œuvre du projet
- Présentation du document de synthèse

Code formation :	BDCS
Méthodologie :	tests – réflexions – échanges
Pré-requis :	Pas de niveau spécifique exigé
Participants :	accompagnement individuel
Durée :	24 heures
Tarif :	1 950€



Création d'Entreprise

À l'issue de cette formation, vous serez à même de...

- Transformer votre idée en projet
- Valider la faisabilité et la viabilité d'un projet de création d'entreprise
- Détenir et s'approprier les bons outils pour une création d'entreprise réussie
- Réaliser un business model efficace et vendeur pour un financeur de projet
- Orchestrer, structurer et organiser votre lancement d'entreprise

Étape 1 : L'Idée

- Valider l'adéquation d'une idée avec son marché
- Positionner son idée sur le meilleur créneau

Étape 2 : La Stratégie

- Choisir la meilleure structure juridique et financière
- Valider les besoins financiers et formatifs du chef d'entreprise
- Connaître et savoir comment mobiliser les dispositifs existants (aide à la création et financements)

Étape 3 : Le Projet

- Identifier votre persona
- Identifier les 4P (Prix – Place – Promotion – Produit)
- Identifier vos canaux et outils de commercialisation
- Prospecter et valoriser votre offre
- Construire un argumentaire de vente

Étape 4 : L'étude de marché

- Concevoir un Business Model
- Concevoir un Business Plan

Étape 5 : Les indicateurs de suivi de performance

- Réaliser vos comptes de résultat prévisionnels
- Connaître votre seuil de rentabilité
- Vous approprier les outils de suivi comptable quotidien

Étape 6 : Les formalités

- Savoir comment déclarer et immatriculer votre entreprise
- Connaître les formalités administratives et juridiques à effectuer
- Écrire votre plan d'actions personnalisé à mettre en œuvre

Code formation : CREA1

Méthodologie : tests – réflexions – échanges

Pré-requis : Pas de niveau spécifique exigé



Participants : accompagnement individuel

Durée : 16 heures

Tarif : 1440 € par participant@

Qualité de Vie au Travail

A l'issue de cette formation, vous serez à même de...

- Comprendre les enjeux d'une meilleure qualité de vie au travail
- Impliquer vos équipes dans une gestion raisonnée des risques psychosociaux
- Gérer les comportements hostiles et les tensions au travail
- Gagner en efficacité et en productivité

Étape 1 : Prendre du recul

- La Communication authentique et consciente
 - Prendre conscience de la responsabilité de ses actes et paroles
 - Changer de regard sur la communication avec les travaux de Marshall Rosenberg
- La Balance
 - Distinguer Perception et Réalité
 - Équilibrer ses capacités et les exigences d'une situation
- La Restructuration Cognitive
 - Reprendre le contrôle sur ses intentions et actions
- L'Image Ressource
 - Réactiver le plaisir et ancrer les mécanismes cognitifs de visualisation mentale

Étape 2 : Gérer sa charge mentale

- La Charge Mentale : de quoi est-il question ?
 - Charge Domestique et Professionnelle, Réelle et Virtuelle
 - La mesure de la Charge Mentale
- Être en phase avec sa Charge Mentale
 - Le Niveau Acceptable
 - Les Valeurs & Besoins
- Devenir Maître de ses Plaisirs
 - Physioplaisirs, Socioplaisirs, Psychoplaisirs et Idéoplaisirs
 - Gagner en bien-être, sérénité et efficacité
- Se distancer de ses Parasitages
 - Méthode simple pour les alléger efficacement
 - Prendre le lead sur les décisions d'y remédier
- Entendre ses Voix Intérieures
 - Identifier ses drivers selon les travaux de Taibi Kahler
 - Se détacher de ses croyances
 - Devenir maître de ses plaisirs pour gagner en bien-être, sérénité et efficacité

Étape 3 : Organiser sa journée de travail

- Connaître sa propre conception du temps
- Établir ses priorités, planifier et déléguer
- Appréhender les problèmes et crises
- Limiter les dérangements pour augmenter son degré de concentration
- Gérer efficacement ses mails
- Rendre les réunions efficaces

Code formation :	QVT
Méthodologie :	jeux de rôle, échanges entre pairs et autoévaluations
Pré-requis :	Pas de niveau spécifique exigé - présence d'un manager obligatoire en intra-entreprise
Participants :	Tous - dans la limite de 12 participants par session
Durée :	2 journées - 14 heures
Tarif :	980 € par participant

Gestion du Stress

A l'issue de cette formation, vous serez à même de...

- Comprendre et gérer votre stress
- Donner du sens à votre travail pour plus de performances
- Susciter et entretenir votre motivation
- Acquérir les bases d'une communication bienveillante et authentique

Étape 1 : Analyser son stress

- Comprendre et évaluer son niveau de stress avec l'échelle du stress et la capacité maximale d'absorption.
- Prendre conscience de la spécificité du stress
- Distinguer stress aigu et stress chronique
- Connaître ses propres stressors

Étape 2 : Trouver la motivation

- Explorer les formes de motivation
- Découvrir le flow
- Découvrir ses propres valeurs et comment le travail peut les nourrir
- Connaître la spirale du stress

Étape 3 : Interpréter ou non

- Visualiser les déformations de la réalité
- Comprendre la balance des ressources et exigences
- Découvrir des outils de visualisation avec la restructuration cognitive et l'image ressource
- Déjouer la fuite, l'attaque et la manipulation

Étape 4 : Communiquer avec bienveillance et authenticité

- Aborder les notions de communication non violente
- Apprendre à dire non
- Savoir donner un feed-back
- S'exprimer sans attaque ni défense
- Exprimer ses sentiments

Code formation :	GS
Méthodologie :	jeux de rôle, échanges entre pairs et autoévaluations
Pré-requis :	Pas de niveau spécifique exigé
Participants :	Tous – dans la limite de 12 participants par session
Durée :	1 journée – 7 heures
Tarif :	490 € par participant

Gestion du Temps

A l'issue de cette formation, vous serez à même de...

- Augmenter votre efficacité en gérant vos priorités
- Connaître les outils de maîtrise du temps
- Savoir vous protéger

Étape 1 : Connaître sa propre gestion du temps

- Comprendre ses rythmes de travail
- Analyser son propre style de gestion du temps
- Utiliser la chronobiologie
- Privilégier l'essentiel
- Garder le cap sur l'essentiel

Étape 2 : Donner du sens au temps

- Distinguer priorité, importance et urgence
- Analyser son découpage du temps
- L.I.M.I.T.E.R.
- Agir sur les déséquilibres
- Repérer les actions chronophages et lutter contre
- Vivre pleinement chaque moment

Étape 3 : Agir sur son temps

- Utiliser la méthode 2-20-2-2
- Apprendre à déléguer
- Différer
- Anticiper
- Refuser avec diplomatie
- Optimiser les échanges
- Optimiser la collaboration

Étape 4 : Se donner du temps

- Prendre du temps pour soi
- Renouer avec les plaisirs

Code formation :	GT
Méthodologie :	jeux de rôle, échanges entre pairs et autoévaluations
Pré-requis :	Pas de niveau spécifique exigé
Participants :	Tous – dans la limite de 12 participants par session
Durée :	1 journée – 7 heures
Tarif :	490 € par participant

Confiance en Soi

A l'issue de cette formation, vous serez à même de...

- Connaître le sens de l'assertivité et ses bienfaits dans vos relations
- Valoriser la valeur de vos compétences
- Affirmer vos talents

Étape 1 : Savoir définir et désirer la confiance en soi

- Comprendre la différence entre confiance et l'estime de soi
- Se remémorer ses réussites & ses rêves.
- Valoriser les bienfaits de la confiance en soi
- Définir l'affirmation de soi et l'assertivité

Étape 2 : Comprendre l'origine de ses croyances

- Identifier ses petites voix intérieures
- Contrer leurs effets néfastes.
- Poser un regard bienveillant sur soi-même
- Se soulager de ses croyances limitantes

Étape 3 : Connaître ses valeurs et ses talents

- Faire le point sur ses valeurs
- Remarquer ce qu'elles nourrissent
- Identifier ses compétences
- Découvrir ses talents
- Dépasser la crainte d'être jugé

Étape 4 : Affirmer sa singularité

- Créer ses boosters de confiance
- Laisser s'exprimer les héros qui sommeillent en soi et s'inspirer de ce qu'ils apportent
- Créer son blason de la confiance

Code formation :	CS
Méthodologie :	jeux de rôle, échanges entre pairs et autoévaluations
Pré-requis :	Pas de niveau spécifique exigé
Participants :	Tous – dans la limite de 12 participants par session
Durée :	1 journée – 7 heures
Tarif :	490 € par participant

Communication Interpersonnelle

A l'issue de cette formation, vous serez à même de...

- Comprendre les bases de la communication
- Maîtriser vos émotions pour améliorer votre communication
- Savoir écouter pour être mieux entendu

Étape 1 : Connaître l'intérêt de la communication

- Se sensibiliser à la nécessité de communiquer
- Connaître les fondements de la communication interpersonnelle
- Distinguer la communication verbale, non verbale et para verbale
- Distinguer fait, opinion et sentiment

Étape 2 : Comprendre ses émotions

- Comprendre ses émotions pour comprendre ses comportements
- Découvrir le seuil d'embrayage cognitif
- Dépasser la crainte d'être jugé
- Oser dire ce que l'on ressent, ce que l'on pense

Étape 3 : S'exprimer efficacement pour atteindre ses objectifs

- Apprendre à dire non
- Communiquer avec bienveillance et authenticité
- Savoir donner un feed-back
- S'exprimer sans attaque ni défense

Étape 4 : Écouter pour mieux communiquer

- Écouter activement avec les attitudes de Porter
- Questionner et reformuler
- Déjouer les jeux relationnels

Code formation :	CI
Méthodologie :	jeux de rôle, échanges entre pairs et autoévaluations
Pré-requis :	Pas de niveau spécifique exigé
Participants :	Tous – dans la limite de 12 participants par session
Durée :	1 journée – 7 heures
Tarif :	490 € par participant

Cohésion d'équipe

A l'issue de cette formation, vous serez à même de...

- Susciter et entretenir la motivation
- Connaître les clés d'une équipe gagnante
- Connaître les outils de cohésion d'équipe

Étape 1 : Découvrir ce qu'est une équipe

- Identifier les différents stades de développement d'une équipe
- Repérer votre positionnement dans l'équipe et votre degré de reconnaissance
- Intégrer les critères indispensables à une équipe gagnante

Étape 2 : Développer et animer son équipe

- Jouer son rôle de manager dans les différentes missions liées à l'équipe
- Mener les entretiens annuels et renforcer les compétences de chacun

Étape 3 : Renforcer la cohésion d'équipe

- Intégrer le rôle de manager / coach avec sérénité
- Développer une communication permanente avec son équipe
- Favoriser les prises d'initiative et développer la force de proposition
- Veiller au maintien d'une dynamique collective autour d'un projet

Étape 4 : Évaluer les situations difficiles et intervenir rapidement

- Identifier les conflits et choisir un mode d'intervention adapté
- Savoir faire du changement une force pour son équipe

Code formation :	CE
Méthodologie :	jeux de rôle, échanges entre pairs et autoévaluations
Pré-requis :	Pas de niveau spécifique exigé
Participants :	Tous - dans la limite de 12 participants par session
Durée :	1 journée - 7 heures
Tarif :	490 € par participant

Conduite de réunions

A l'issue de cette formation, vous serez à même de...

- Redonner du sens au principe même des réunions
- Rendre les réunions attractives et productives
- Chasser les temps stériles de vos réunions

Étape 1 : Redéfinir la réunion

- Percevoir les défaillances de nos habitudes
- Découvrir les quatre zones de l'identité
- Améliorer la compatibilité des membres d'une équipe
- Orienter les collaborateurs vers les solutions

Étape 2 : Répartir les rôles et les tâches

- Présenter son blason
- Partager les représentations
- Utiliser le hérisson de Collins
- Définir des rôles accélérateurs

Étape 3 : Utiliser les techniques d'animation productives

- Optimiser le tour de table
- Valoriser l'exposé
- Apprécier les sujets sensibles
- S'ouvrir à d'autres techniques

Étape 4 : Mettre le sujet en action

- Définir les priorités à court terme
- Faire l'analyse des risques d'un projet
- Placer le compte rendu au cœur de la réussite

Code formation :	CR
Méthodologie :	jeux de rôle, échanges entre pairs et autoévaluations
Pré-requis :	Pas de niveau spécifique exigé
Participants :	Tous issus d'une équipe déjà formée dans la limite de 15 participants par session
Durée :	1 journée – 7 heures
Tarif :	490 € par participant

1) Missions de Up'nCO

Selon la loi du 5 mai 2014, tout centre de formation doit assurer la transparence concernant ses dispositions liées au suivi et à la bonne gestion de ses formations.

Up'nCO est un organisme de formation et obéit à ce titre à la réglementation. Up'nCO assure un suivi de proximité avec l'ensemble de ses interlocuteurs (conseil, écoute, recommandation sur les outils et les méthodologies en création numérique), et a mis en place l'application du décret pour réaliser ces recommandations.

Bien que ces formalités encouragent la virtualisation des échanges et autorisent les centres à ne pas faire acte présentiel pour leur conseil ou l'écoute, Up'nCO maintient sa mission de proximité avec son public et s'engage à continuer de répondre à toute demande en ce sens, liée à une action de formation.

2) Cadre réglementaire

(source data-dock.fr)

« La loi du 5 mars 2014 confie aux financeurs de la formation professionnelle la responsabilité du suivi et du contrôle de la qualité des organismes de formation avec lesquels ils travaillent. Objectifs : améliorer la transparence de l'offre de formation et favoriser une montée en charge progressive de la qualité des actions de formation.

Le décret n°2015-790 du 30 juin 2015 fixe les critères qui permettent aux financeurs de la formation professionnelle continue de s'assurer de la qualité des actions de formation.

Ce décret :

➔ Établit le calendrier avec une mise en application au 1er janvier 2017

➔ Précise que les financeurs mettent à disposition des organismes de formation, des entreprises et du public, selon des modalités qu'ils déterminent, des informations relatives aux outils, méthodologies et indicateurs permettant de faciliter l'appréciation de la qualité des formations dispensées

➔ Fournit les six critères qui doivent être évalués :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
- La qualification professionnelle et la formation continue des personnes chargées des formations
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

➔ Demande aux organismes financeurs d'inscrire et de publier à partir du 1er janvier 2017 la liste des organismes de formation qui remplissent les critères évalués

➔ Charge les organismes financeurs de veiller à l'adéquation financière des prestations de formation achetées et aux tarifs pratiqués pour des prestations analogues

Les critères visent à :

- améliorer la lisibilité de l'offre de formation,
- inciter les prestataires de formation à donner davantage d'informations utiles aux financeurs et aux bénéficiaires, notamment sur les résultats obtenus aux examens et d'accès à l'emploi,
- accroître la capacité de l'offre de formation à s'adapter aux besoins du public à former. »

3) Les critères qualité de nos formations

La qualité d'une action de formation s'apprécie selon les 6 critères définis par le décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue :

1. L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
2. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires
3. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
4. La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations
5. Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
6. La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

4) Nos engagements

Up'nCO s'engage :

1. À mettre au service de nos clients notre connaissance spécifique de la qualité de vie au travail
2. À accompagner nos clients dans l'analyse de leurs besoins et leur conseiller le plan d'actions le plus adapté
3. À concevoir chaque programme de formation en complète cohérence avec les objectifs poursuivis
4. À choisir les techniques pédagogiques et les profils d'intervenants pour contribuer à un développement optimal des compétences
5. À animer nos stages de façon vivante et interactive, impliquer nos stagiaires comme acteur de leur apprentissage en les mettant en situation le plus souvent possible
6. À mesurer systématiquement la qualité de nos prestations dans le cadre de notre démarche amélioration continue, y compris les connaissances techniques de nos formateurs et la pertinence de nos méthodes pédagogiques,
7. À nous assurer de l'existence d'un environnement favorable au développement des compétences des bénéficiaires de nos prestations.

Dans sa relation avec les OPCO, Up'nCO est tenu :

- de fournir les informations nécessaires à l'identification de son activité et de ses interlocuteurs,
- de transmettre, à l'organisme paritaire ou à l'entreprise, les documents nécessaires au financement des actions de formation,
- de suivre la participation aux actions réalisées,
- de mettre en place un système de suivi pédagogique et d'évaluation différencié dès l'entrée en formation.

Up'nCO informe l'organisme paritaire de toute modification de ces données.

Pour chaque formation, au regard des critères énoncés en point 3, le dispensateur de formation qui représente Up'nCO doit être en mesure de justifier de :

- l'intitulé de l'action de formation,
- des objectifs de formation en termes de résultats à atteindre,
- du public concerné et des pré-requis conseillés et/ou exigés,
- du nombre de participants,
- de la durée et du planning de formation,
- des dates proposées, lieux et locaux de réalisation,
- du programme de formation.

Pour chaque formation, Up'nCO doit impérativement procéder à une enquête de satisfaction auprès de l'entreprise commanditaire et des bénéficiaires de la formation (fiche d'évaluation...).

5) Nos moyens de mise en œuvre

Pour respecter ses engagements, Up'nCO a élaboré des procédures et outils nous permettant de :

Analyse et conception :

- Recueillir les données nécessaires à la conception d'une action efficace : profil du public, objectifs précis, contexte, spécificités et contraintes à prendre en compte.
- Choisir nos intervenants sur la base de leurs compétences théoriques et pratiques, mais aussi de leur savoir-faire pédagogique et de leur expérience.
- Concevoir la formation adaptée et la formaliser à travers une proposition écrite détaillée.
- Procéder à l'actualisation régulière de nos supports et de nos programmes.

Animation :

- Prendre en compte les attentes collectives et individuelles des participants dans le cadre du plan de stage annoncé.
- Veiller au confort matériel et psychologique des stagiaires en cours de formation pour favoriser leur apprentissage.
- Remettre à chaque stagiaire un document pédagogique adapté et pertinent.

Bilan et évaluation :

- Effectuer un bilan de chacune de nos formations, par une évaluation individuelle écrite et un bilan de groupe ; et en fournir la synthèse à nos clients.
- Procéder, sur demande, à une évaluation des stagiaires avant et après la formation pour mesurer les acquis.
- En cas de non-conformité d'une formation, analyser les raisons du dysfonctionnement et mettre en place les mesures correctives nécessaires.

Up'nCO applique en outre La Charte Déontologique et La Charte Qualité Professionnelle édictées par le syndicat des consultants - formateurs indépendants.

6) Nos moyens de contrôle

Up'nCO contrôle le bon déroulement des formations dispensées tout au long du processus de formation. Il peut être réalisé avant, pendant ou à l'issue d'une action et peut revêtir plusieurs formes.

A. Le contrôle des pièces

Ce contrôle consiste à encadrer chacun des six critères du décret relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue :

1. L'identification précise des objectifs de la formation et de son adaptation au public formé (Programme de formation) ;
2. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics (Feuilles d'émargement) ;
3. L'adéquation des moyens pédagogiques techniques et d'encadrement de l'offre de formation (Supports pédagogiques)
4. La qualification professionnelle et la formation professionnelle du personnel en charge de la formation (CV des formateurs)
5. Les conditions d'information au public sur l'offre de formation, ses délais d'accès, et les résultats obtenus (Catalogue de formation)
6. La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires (Protocole d'évaluation à chaud et à froid).

B. Le contrôle sur site

Le contrôle sur site est effectué par le gérant de Up'nCO, sur le lieu de formation indiqué dans la convention de formation, lorsque le formateur n'est pas le gérant de Up'nCO lui-même :

- À l'improviste afin de s'assurer de la réalité et de la qualité d'une action de formation ciblée.
- Prévu afin de vérifier si le dispensateur de formation répond aux attentes du décret relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

C. Le contrôle par enquête auprès des stagiaires

A l'issue d'une action de formation financée par ses soins, Up'nCO peut prendre contact avec un ou plusieurs stagiaires présents afin de vérifier la réalité, la qualité et l'adéquation de la formation avec les documents fournis. Ce contrôle est effectué sous forme d'entretien téléphonique.

Quelle que soit la forme que prend le contrôle, celui-ci s'effectue sans perturbation anormale du fonctionnement du dispensateur de formation.

7) Sanctions

En cas d'anomalies ou de non-respect des dispositions légales et réglementaires de la part du formateur, celui-ci s'expose aux sanctions ci-dessous :

- Gel de ses interventions à venir ;
- Annulation pure et simple du contrat en cours ;
- Prise en charge du coût de remplacement du formateur ;
- Signalement auprès des autorités compétentes.

8) Résultats

Up'nCO notifie le résultat du contrôle et motive les éventuelles sanctions et/ou modalités de gestion spécifiques qui en découlent par courrier recommandé adressé au formateur. Une information est également effectuée auprès de la (les) entreprise(s) mandataire(s).

L'ensemble des règlements et ou demandes de prise en charge sont suspendus à titre conservatoire à partir de la date de début du contrôle et jusqu'à régularisation de la situation.

Un recours par transmission d'éléments contradictoires est possible dans les 30 jours suivant la réception du courrier de notification. A défaut, la notification est réputée effective sans recours possible.

Dans le cadre de sa mission définie au point 1 de la présente charte, Up'nCO garantit aux formateurs et aux services de formation interne des entreprises :

- un droit de recours,
- un droit de confidentialité des informations recueillies. En cas de litiges, cette garantie ne pourra être retenue lors de la transmission des éléments aux autorités compétentes.

De son côté, l'entreprise s'engage à :

- transmettre à Up'nCO tout document supplémentaire aux pièces constitutives de la demande de prise en charge s'inscrivant dans le cadre de la mission de contrôle ;
- autoriser Up'nCO à prendre contact avec les salariés concernés par l'action de formation afin de répondre à des enquêtes qualitatives.

9) Sources légales

<http://www.data-docks.fr> - <http://www.gouvernement.fr/action/la-formation-professionnelle>

Up'nCO, en tant que membre du SYCFI (Syndicat des Consultants et Formateurs Indépendants), s'engage à :

TITRE I : ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Art. 1 : Exercer son activité en appliquant les principes généraux de l'éthique professionnelle : respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle.

Art.2 : Communiquer cette charte à toute personne en faisant la demande.

TITRE II : RELATIONS AVEC LES CLIENTS

Art.3 : Analyser les besoins, préciser clairement l'objectif atteindre et décrire le process ou l'ingénierie pédagogique.

Art.4 : Établir un contrat ou une convention préalablement à toute action, précisant clairement la prestation et la rémunération prévues, ainsi que les conditions d'intervention en cas de sous-traitance ou co-traitance.

Art.5 : S'engager à faire valoir les travaux et coûts spécifiques à la préparation.

Art.6 : S'engager dans les limites de ses compétences et de sa disponibilité.

Art.7 : Assumer sa responsabilité personnelle, celle des ses collaborateurs et partenaires selon les contrats et conventions définis.

Art.8 : Respecter intégralement les engagements pris.

Art.9 : Donner des renseignements exacts sur sa formation et ses compétences professionnelles spécifiques.

Art.10 : Mettre en oeuvre toutes ses compétences quels que soient l'action, le client, les bénéficiaires et le prix.

Art.11 : Exercer son action dans l'intérêt commun du client et des bénéficiaires des actions, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.

Art.12 : Informer rapidement son client ou son commanditaire de tout élément risquant de nuire à l'atteinte des objectifs ou au bon déroulement des actions.

Art.13 : Rester neutre par rapport aux jeux d'influence chez son client et n'exprimer aucun jugement sur son client auprès des bénéficiaires des actions.

Art.14 : Respecter la confidentialité des informations concernant son client.

Art.15 : Respecter la culture de l'organisation cliente.

TITRE III : RELATIONS AVEC LES BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION ET/OU DE CONSEIL

Art.16 : Inscrire ses actions dans une démarche de développement de la personne.

Art.17 : Respecter la personnalité de chacun et s'interdire toute forme de discrimination.

Art.18 : Garantir aux bénéficiaires des actions la confidentialité absolue sur leurs paroles ou comportement, sauf s'ils présentent des risques majeurs.

Art.19 : Entretenir avec les bénéficiaires des actions des relations empreintes de correction, droiture et neutralité.

Art.20 : S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position et ne pas subordonner l'intérêt de ses clients à ses propres intérêts.

Art.21 : Ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique.

Art.22 : S'interdire tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.

TITRE IV : RELATIONS AVEC LA PROFESSION

Art.23 : Contribuer par son comportement et la qualité de ses actions à renforcer l'image de la profession.

Art.24 : Se doter des moyens nécessaires à son professionnalisme et au développement de ses compétences

Art.25 : S'associer à l'amélioration des compétences des membres du SYCFI par son engagement personnel.

Art.26 : Connaître et appliquer les règles en vigueur dans sa profession.

Art.27 : Se garder de tout propos désobligeant envers un confrère auprès des clients.

Art.28 : S'interdire toute concurrence déloyale ou captation de client présenté ou pressenti par un collègue.

Art.29 : Faire connaître et respecter les principes du présent code de déontologie.

Art.30 : Respecter les décisions de l'Assemblée Générale du SYCFI.

Art.31 : En cas de litige entre confrères ou avec un client, rechercher d'abord une solution amiable. En cas de besoin solliciter l'arbitrage du SYCFI

TITRE V : RESPECT DES LOIS

Art.32 : Connaître et appliquer les lois et règlements et, en particulier, le partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informé de leur évolution.

Art.33 : Être en règle par rapport à toute obligation légale et fiscale.

Art.34 : N'accepter aucune rémunération illicite.

Art.35 : Citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle.

1. DESIGNATION :

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des relations contractuelles entre :

La société **Sophie Lefaix** est un organisme de formation professionnelle dont le nom commercial est **Up'nCO**. Son siège social est fixé au 1, rue Charles Monnot, 21200 BEAUNE. Elle est immatriculée sous le numéro SIRET 845 169 374 00012. Son numéro de déclaration d'activité est 27210398321 auprès du préfet de région Bourgogne Franche Comté.

Ci-après dénommée **"L'Organisme de formation"**,

Et,

Toute personne physique ou morale s'inscrivant à une prestation,

Ci-après dénommée **« Le Bénéficiaire »**,

Conjointement dénommées **« Les Parties »**.

L'Organisme de formation est un centre de formation et de bilans de compétences proposant différents types de prestations définies aux termes de la présente convention.

L'Organisme de formation garantit respecter l'ensemble de ses obligations légales, et en particulier celles du Code du Travail relatives à la formation professionnelle continue.

2. NOS SERVICES :

L'Organisme de formation propose les services suivants :

- Bilan : Bilan de compétences au sens de l'article L6313-1 du Code du Travail,
- Formation : Formation sur catalogue ou sur mesure, au sens de l'article L6313-1 du Code du Travail,
- Coaching : Prestation de coaching professionnel,
- Conseil : Prestation de conseil en entreprise.

3. ACCES A NOS SERVICES :

Les prestations dispensées par l'Organisme de formation sont ouvertes à tous, sans condition discriminatoire.

4. MODALITES D'INSCRIPTION :

Pour chaque prestation, les demandes d'inscriptions se font directement auprès de l'Organisme de formation, par téléphone au 06 43 63 37 23 ou par courriel à sophie@upnco.fr.

L'inscription ne peut être prise en compte qu'à compter de la signature d'un document contractuel spécifique à la prestation désirée (devis, contrat ou convention).

Aucune inscription orale ni aucune inscription par simple retour de courriel ne pourra être prise en compte ni engager l'Organisme de formation.

5. ORGANISATION DE NOS PRESTATIONS :

Afin de s'assurer que la prestation choisie correspond aux attentes du Bénéficiaire, l'Organisme de formation peut organiser un entretien de positionnement au cours duquel les besoins et objectifs du Bénéficiaire seront déterminés.

Les prestations proposées sont organisées par l'Organisme de formation, qui prend en charge la mise à disposition de locaux adaptés et garantit la présence d'intervenants qualifiés pour chaque prestation.

L'Organisme de formation est seul décisionnaire concernant le lieu de la prestation et peut être amené le modifier au cours de la prestation. L'Organisme de formation est seul décisionnaire concernant l'intervenant choisi pour animer la prestation et peut être amené à le remplacer au cours de la prestation. En cas de survenance d'un événement indépendant de la volonté de l'Organisme de formation, ce dernier pourra procéder au report de la formation sans aucun dédommagement. Il proposera au Bénéficiaire de nouvelles dates et/ou un nouveau lieu, ce qui donnera lieu à une nouvelle contractualisation.

De façon non exhaustive, les événements pouvant contraindre l'Organisme de formation à procéder à un report sont les suivants : l'absence d'un formateur, un nombre de stagiaires inscrits insuffisant, tout problème logistique ou technique.

6. OBLIGATIONS DE L'ORGANISME DE FORMATION :

L'Organisme de formation s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer le bon déroulement de la prestation choisie par le Bénéficiaire. A ce titre, l'Organisme de formation s'engage à faire tout son possible pour garantir un accueil dans des locaux sains, propres et adaptés aux conditions de la prestation. Néanmoins, l'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable en cas de défaillance de ses prestataires d'accueil.

De plus, l'Organisme de formation s'engage à respecter sa politique en matière de recrutement pour l'ensemble des prestations dispensées afin de garantir la qualité des interventions, et l'habilitation des intervenants aux outils psychométriques utilisés. Néanmoins, l'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable en cas de fraude, de manipulation ou d'omission de la part de ses intervenants.

Plus généralement, l'Organisme de formation étant soumis à une obligation de moyen, sa responsabilité ne saurait être engagée que pour les fautes commises consciemment et alors qu'il disposait de l'ensemble des éléments nécessaires. L'Organisme de formation s'engage à tenir le Bénéficiaire informé de tout changement qui pourrait survenir au cours de la prestation. L'Organisme de formation s'engage à respecter l'ensemble des termes du contrat conclu avec le Bénéficiaire, en particulier relativement au programme et déroulement de la prestation ainsi qu'aux modalités de règlement.

L'Organisme de formation s'engage à mettre tout en œuvre pour garantir la confidentialité des échanges entre le Bénéficiaire et l'intervenant, en particulier lors des bilans de compétence et coaching. Plus généralement, l'Organisme de formation s'engage à ne divulguer, transmettre ou vendre aucune information récoltée au cours de la prestation.

7. OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE :

Le Bénéficiaire s'engage à respecter l'ensemble des modalités de la prestation fixées dans le document contractuel qu'il a signé. En particulier, il s'engage à être présent et ponctuel lors de la prestation à laquelle il doit participer, ainsi qu'à procéder au règlement de la prestation dans les délais convenus. Le Bénéficiaire s'engage également à respecter le règlement intérieur des lieux où la prestation aura lieu. L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable en cas de manquement du Bénéficiaire au règlement intérieur, et plus généralement à toute règle imposée au sein de ce dernier.

Le Bénéficiaire s'engage à adopter un comportement respectueux envers les intervenants et autres bénéficiaires de la prestation. En cas de manquement du Bénéficiaire à ces obligations, l'Organisme de formation pourra être amené à modifier les conditions initiales de la prestation, voire à mettre un terme à cette prestation, à condition de respecter les dispositions du code du Travail.

En cas d'absence du bénéficiaire, aucun avoir, aucune indemnité ou compensation de quelque nature que ce soit ne pourra être versé au client en cas d'absence du salarié aux rendez-vous programmés et acceptés soit par l'entreprise ou conjointement entre le salarié et le consultant chargé de la réalisation de la prestation.

8. DETERMINATION DU PRIX :

Les prix des prestations de l'Organisme de formation sont libellés en euros, nets de taxes. Conformément à l'article 261-4-4 du CGI, l'Organisme de formation ne facture pas de TVA sur l'activité de Formation Professionnelle Continue. Les prix communiqués comprennent les frais de la prestation ainsi que les éventuels documents pédagogiques distribués. Sauf mention expresse contraire dans le devis et/ou la convention et/ou le contrat signé(s), le(s) repas ne sont pas inclus dans ce prix. Étant donné que l'Organisme de formation propose des prestations sur mesure, le prix final de la prestation peut varier. Ainsi, il est convenu que le prix dû par le Bénéficiaire est et demeure le prix mentionné sur le devis et/ou la convention et/ou le contrat, même s'il diffère du prix affiché sur les sites Internet de l'Organisme de formation, ou sur les différentes plateformes où leurs prestations sont référencées.

9. REGLEMENT DU PRIX :

Les modalités de règlement du prix diffèrent en fonction de la prise en charge ou non de la prestation par un intermédiaire. En conséquence, le Bénéficiaire et l'Organisme de formation s'engagent à respecter les modalités de paiement inscrites sur le contrat et/ou la convention signé(s).

Par ailleurs, l'Organisme de formation s'engage à respecter les modalités de règlement imposées par le Code du Travail en matière de formation professionnelle continue.

Si le Bénéficiaire souhaite que le règlement soit émis par son opérateur de compétences ou tout autre organisme, il lui appartient de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Lorsque l'opérateur de compétences ou tout autre organisme permet le paiement par subrogation, le Bénéficiaire devra obligatoirement sélectionner cette option.

L'accord de prise en charge doit être communiqué au moment de l'inscription accompagné du dossier complété.

Cette démarche incombe uniquement au Bénéficiaire. L'Organisme de formation pourra faire le choix de l'assister ou non dans ce procédé et de lui facturer si nécessaire les frais y afférant. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à l'Organisme de formation au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation sera facturée au Bénéficiaire, suivant les modalités établies aux termes du contrat et/ou de la convention.

En cas de prise en charge partielle par l'opérateur de compétence ou tout autre organisme, la partie non-prise en charge sera directement facturée au Bénéficiaire. Les paiements seront effectués auprès de Sophie Lefaix par chèque, espèce ou virement, en tenant compte de l'adresse et des coordonnées bancaires figurant sur la facture.

Toute somme due non payée dans un délai de quarante-cinq (45) jours après la facturation donnera lieu au paiement par le Bénéficiaire de pénalités de retard fixées sur le taux directeur de refinancement de la BCE, majoré de dix (10) points. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Bénéficiaire qu'elles ont été portées à son débit.

En cas de prise en charge partielle par le Compte Personnel de Formation, le Bénéficiaire devra s'acquitter de la partie non prise en charge auprès de son Compte Personnel de Formation par carte bancaire.

10. DEMANDE DE REMBOURSEMENT :

Au moment de son inscription, le Bénéficiaire accepte sans réserve le programme qui lui est communiqué. En conséquence, une fois la prestation effectuée, il ne peut être donné lieu à aucune demande de remboursement.

11. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

Conformément à la réglementation RGPD et à la loi relative à la protection des données personnelles, l'ensemble des données personnelles recueillies au cours de la prestation feront l'objet d'un traitement effectué sous le contrôle de Madame Sophie Lefaix.

Ces données permettent d'assurer le bon déroulement des prestations de l'Organisme de formation, qui en est seul destinataire. L'Organisme de formation s'engage à ce qu'aucune donnée ne soit transmise à un tiers sans l'accord du Bénéficiaire. Par les présentes conditions générales, le Bénéficiaire accepte que ses données soient transmises à l'Intervenant et à tout autre acteur de la prestation choisie. Les données du Bénéficiaire seront conservées jusqu'à cinq ans après la fin de la prestation. Ce délai s'interrompt en même temps que le délai de prescription. Le Bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de limitation et de rectification des données le concernant. Ces droits peuvent être mis en œuvre par courrier à l'adresse suivante : Sophie Lefaix – 1 rue Charles Monnot – 21200 BEAUNE ou par courriel à contact@upnco.fr.

Le Bénéficiaire est désormais informé qu'il peut se prévaloir des droits inscrits aux articles 48 et suivants de la loi du 6 janvier 1978. En particulier, il peut contacter l'Organisme de formation aux adresses susmentionnées afin d'obtenir la confirmation que ses données font ou non l'objet d'un traitement et d'obtenir des renseignements sur la finalité du traitement ainsi que son fonctionnement. Le Bénéficiaire peut solliciter, à ses frais, l'obtention d'une copie de ses données. Le Bénéficiaire peut se prévaloir de son droit à l'oubli sous réserve de répondre aux conditions légales et réglementaires existantes. Le cas échéant, l'Organisme de formation effacera les données concernées dans les meilleurs délais. Le Bénéficiaire peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès. Dans le cas d'un désaccord du Bénéficiaire sur les procédures mises en œuvre par l'Organisme de formation pour la protection de ses données, il lui est possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique des Libertés.

12. RECLAMATION :

Toute réclamation doit être réalisée via le formulaire de réclamation disponible depuis l'ensemble des sites ainsi qu'à l'adresse suivante dans un délai de trois (3) mois à compter du fait générateur : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSedEnKUuBu4-lmoa1OUZjhEt-wXyqjkgxdkMSPZ3dQmnhufiA/viewform?usp=sf_link

13. LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES :

Les conditions générales et tous les rapports entre Up'nCO et ses clients relèvent de la loi Française. Les Parties s'engagent à chercher une solution amiable avant toute saisine des juridictions. En l'absence d'issue amiable favorable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de DIJON.

14. MODIFICATION UNILATERALE DES CONDITIONS GENERALES :

L'Organisme de formation se réserve la possibilité de modifier ses Conditions Générales à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la signature du devis, du contrat ou de la convention. Ces conditions générales prévaudront sur toutes autres Conditions Générales ou particulières non expressément agréées par l'Organisme de formation.

15. CONTACT:

Le Bénéficiaire peut contacter l'équipe de l'Organisme de Formation directement par mail à contact@upnco.fr



Sophie Lefaix
06.43.63.37.23
sophie@upnco.fr
www.upnco.fr

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

*La certification qualité a été délivrée au
titre des catégories d'actions suivantes :*

- Actions de Formation
- Bilans de Compétences